

Date de dépôt : 4 janvier 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Roger Deneys, Anne Emery-Torracinta, Marion Sobanek, Marie Salima Moyard, Prunella Carrard, Roberto Broggin, Christine Serdaly Morgan, Lydia Schneider Hausser ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F en vue de la réalisation dès juin 2014 de bains publics provisoires entre Baby Plage et Genève Plage et la réalisation d'autres bains publics provisoires ou définitifs dans la Rade ou ses alentours immédiats

Rapport de majorité de M. Jacques Béné (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Lydia Schneider Hausser (page 17)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M. Sandro Pistis, s'est réunie à deux reprises, soit les 31 mai et 7 juin 2016 pour traiter de ce projet de loi.

Elle a pu bénéficier de la présence de MM. Alan Rosset, responsable budget investissements, DF, et Nicolas Huber, secrétaire scientifique SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sébastien Pasche.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Présentation du projet de loi par M. Roger Deneys, 1^{er} signataire

M. Deneys indique en premier lieu que le PL 11275 date de septembre 2013 et rappelle qu'il demandait la réalisation, dès juin 2014, des bains publics provisoires entre Baby Plage et Genève Plage et la réalisation d'autres bains provisoires ou définitifs dans la Rade ou ses alentours immédiats. Il estime que la question qui se pose, hormis celle du délai, est de savoir si la problématique de la baignade dans la Rade et le Rhône est satisfaite par les aménagements existants ou non. Il relève qu'il y a un projet de plage des Eaux-Vives qui avance, que M. Barthassat a fait réaliser un certain nombre d'aménagements au bord du lac, qui ne sont cependant pas des bains, mais des pontons et d'autres accès supplémentaires au lac. Il estime que cela est toujours bienvenu, mais que l'on peut néanmoins se demander si ce qu'il se passe actuellement à la Jonction est viable à long terme ou non, notamment au niveau du maintien de ces aménagements et de la polémique entre M. Barthassat et M. Maudet à ce sujet. Il rappelle que la population résidente du canton a augmenté de 100 000 personnes en 22 ans et qu'il n'y a pas d'aménagements supplémentaires, en termes d'accès au lac, ou de piscines, mise à part à la Jonction. Il relève que les habitants vont donc à la Jonction, aux Bains des Pâquis et aux piscines qui sont tous des lieux bondés. Il relève que le PL propose donc d'ouvrir un crédit pour des bains publics provisoires ou définitifs puisque l'on peut imaginer des installations, par exemple flottantes, comme ce fut le cas sur le pont de la Machine. Il fait circuler des images de structures de bains publics à Zurich, Montréal et Copenhague (voir annexe). Il souligne que ces installations prennent en compte des sanitaires et que le but serait donc de faire quelque chose de similaire, avec des conditions d'hygiène suffisantes. Il estime que l'exemple zurichois est tout à fait intéressant car il s'agit de quelque chose de facile à installer et de peu coûteux. Il souligne en outre que ce PL vise à déterminer les lieux qui pourraient accueillir ces bains. Il souligne qu'il reste à régler la question des délais mentionnés dans le PL, lesquels ne sont plus d'actualité. Enfin, il pense que l'on pourrait aussi définir des projets avec des partenaires privés et des associations. Il ajoute que l'on peut naturellement privilégier du bois de la région pour la réalisation de ces structures.

Un député (UDC) relève qu'il y a eu un certain nombre d'accidents et même de morts dans le Rhône au cours de l'année dernière. Il se demande, au cas où l'on place ces installations dans le Rhône, comment vont se régler les questions de sécurité. Il indique qu'il se fait du souci à ce niveau et désire donc savoir comment l'on sécurisera ces bains.

Un député (MCG) désire savoir comment M. Deneys envisage la compatibilité entre la baignade et le ski nautique. Il indique qu'il va dans le

même sens que M. Deneys puisque les lieux en bord de lac manquent cruellement de place. Il observe que les lieux de baignade, côté Wilson, sont sur-fréquentés, de même que du côté des Eaux-vives, où cela pose problème avec la navigation de plaisance et la CGN. Par ailleurs, il souligne que l'accès au Rhône est aussi possible sur la commune de Vernier, où il y a moins de courant qu'à la Jonction.

Un député (Ve) considère que la problématique est convaincante et observe que l'on sait que l'on manque de lieux de baignade à Genève, mais il indique qu'il aimerait savoir si M. Deneys a été en contact avec le département au sujet de ses projets d'accès au lac.

M. Deneys indique, concernant les structures flottantes au Rhône, que l'art. 1 du projet souligne que l'idée est une réalisation rapide de bains publics provisoires et sûrs entre Baby Plage et Genève Plage ou à d'autres emplacements appropriés dans et aux abords immédiats de la Rade, et donc que le projet ne parle pas du Rhône. Cependant, il indique qu'il s'est posé la question de la sécurité du Rhône, à cause du courant, et il se demande si une structure flottante ne serait pas au fond une manière de rajouter de la sécurité à ce lieu car cela protégerait, dans une certaine mesure, les baigneurs avec des bords qui le retiennent. Il considère que l'on pourrait réaliser une ou deux structures flottantes légères et en bois pour voir ce que cela donne, mais que cela n'empêcherait pas de les transporter après un certain temps ailleurs. Il indique qu'il regretterait aujourd'hui que l'on interdise l'accès total à la baignade dans le Rhône. Par ailleurs, il relève que, au niveau de l'hygiène, l'on pourrait prévoir des douches et des WC, ainsi qu'un surveillant, de la même manière que la plateforme du pont de la Machine fonctionnait l'année passée. Concernant le ski nautique, il souligne que le PL prévoit aussi de définir les endroits appropriés pour ces plateformes ; il ajoute en outre que l'on ne sait pas dans combien de temps débiteront les travaux de la plage des Eaux-Vives. Il estime qu'il serait donc assez agréable d'avoir ce genre de structures et que cela sécuriserait le site d'avantage. Concernant le département, il indique qu'il ne se souvient pas s'il avait pris contact avec ce dernier en 2013 ; il ajoute que son projet était surtout une manière de trouver une solution provisoire plus light que la plage des Eaux-Vives, qui est un projet qui prend du temps à démarrer.

Une députée (S) relève qu'il s'agit en effet d'un PL qui date mais qui est toujours d'actualité, que la plage des Eaux-Vives a l'air d'avoir reçu tous les feux verts, mise à part au niveau des questions budgétaires. Elle comprend que M. Deneys vise donc avec ce projet à mettre en route une étude pour proposer une plage provisoire, mais aussi sécurisée, et qui concernerait à la

fois la Rade et le Rhône ; elle désire par ailleurs savoir si l'on a des informations plus précises sur la plage des Eaux-Vives.

Un député (UDC) considère que l'on se trouve toujours dans la problématique des petits crédits d'études à 300 000 F, lesquels sont selon lui toujours insuffisants, et qu'il s'agit en fait plutôt d'un crédit pour une préétude. Il se demande s'il existe une évaluation plus globale de l'ensemble des coûts de ces infrastructures. Par ailleurs, il se demande si l'évaluation des frais d'exploitation et du gardiennage a été faite et, enfin, si M. Deneys ne craint pas une explosion des recours, compte tenu notamment des nombreux recours qu'a connu le projet de la plage des Eaux-Vives.

M. Deneys souligne que l'idée n'est pas de faire des plages, mais des bains en structures flottantes, par exemple accrochées aux bords. Il observe que la réfection du pont du Mont-Blanc ou d'autres changements à terme dans la Rade incitent à trouver plutôt une solution facilement mobile, raison pour laquelle il préconise des structures flottantes. Il considère donc qu'il s'agit d'abord de trouver des emplacements à ces structures. Concernant les coûts, il indique que le coût total n'a pas été chiffré car une partie des crédits vise déjà à définir les emplacements. Il souligne qu'il faut donc étudier les courants, les fonds, la circulation de la CGN, etc., avant de pouvoir évaluer les coûts plus précis du projet, selon son emplacement. Il observe qu'il faut en effet pouvoir concerter les milieux des pêcheurs, de la nature, du Léman, etc., afin de limiter les possibilités de recours. Il ajoute que ce projet ne devrait, selon lui, pas gêner les opposants de la plage des Eaux-Vives qui étaient au final d'accord avec les compromis trouvés, puisqu'il s'agira d'éléments déplaçables. Par ailleurs, concernant la plage des Eaux-Vives, il souligne qu'il n'a pas de nouvelles informations et que rien n'a été prévu pour 2016 à ce sujet. Il estime qu'il faudrait donc réaliser une ou deux structures et, ensuite, éventuellement trouver un emplacement différent pour ces dernières. Concernant les frais liés à la sécurité et au gardiennage, il relève que le but est au fond de rechercher une association ou une structure qui est prête à relever le défi. Il ajoute que ce type de projet permet aussi aux jeunes de trouver des jobs pour l'été ou une première expérience professionnelle. Il ajoute que ce type de projet est aussi une manière de diversifier le tourisme et de favoriser la venue d'un tourisme plus jeune et plus branché. Il relève enfin qu'il faut pouvoir changer d'exploitant, après un certain temps, si la structure ne fonctionne pas correctement.

M. Rosset précise que 500 000 F ont été prévus en 2016 pour la plage des Eaux-Vives.

M. Deneys observe que la plage des Eaux-Vives sera peut-être malheureusement reportée à cause de questions de planning et il pense que

des bains mobiles, avec un encadrement, sont toujours plus sûrs, sur de nombreux aspects, que la baignade sauvage.

Audition de M^{me} Karine Salibian-Kolly, secrétaire générale adjointe, DETA, et M. Alexandre Wisard, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, DETA

M^{me} Salibian-Kolly indique en premier lieu que ce PL a été déposé en septembre 2013. Elle présume que cela avait été fait en réaction à l'arrêt du Tribunal administratif par rapport au recours du WWF au projet de plage des Eaux-Vives. Elle relève que ce PL préconisait de faire des travaux en juin 2014. Elle indique que, pour le département, le PL est devenu sans objet et qu'ils n'ont pas attendu ce PL pour faire des ouvrages au bord de la Rade et reprendre les travaux concernant le projet de plage des Eaux-Vives.

M. Wisard désire évoquer les différents projets qui ont été faits depuis le dépôt de ce PL. Il relève qu'ils vont déposer le projet de modification de zone demain, qu'ils déposeront le dossier plage à la fin du mois de juin, en espérant commencer les travaux à fin 2016. Il relève qu'ils ont tout de suite fait des aménagements modestes sur les lieux, avec le budget courant, et poser des platelages et des bancs à Baby Plage. Il précise qu'il y a même eu une nouvelle date contestée par la CMNS, laquelle demandait une planification des platelages autour de la Rade, mais qu'il y a finalement eu une discussion entre magistrats. Il relève par ailleurs qu'ils avaient aussi prévu des choses sur le Rhône. Il rappelle que, en 2011 et 2013, ils ont construit des pontons et des platelages, qu'ils voulaient poser un ponton de 180 m, mais qu'ils ont eu un retour des riverains qui se plaignaient du bruit engendré par la fréquentation des lieux. Il relève qu'on leur a alors demandé de faire toute une planification des platelages sur le Rhône, ainsi qu'un plan de site. Il précise qu'ils n'ont rien fait car cela était trop long et complexe. Il souligne qu'ils concentrent donc maintenant toute leur énergie sur le projet de plage des Eaux-Vives, lequel est assez complexe au niveau des procédures. Il rappelle que les premières réflexions d'accès à l'eau de la Rade datent de 2006, que les mêmes sites avaient été identifiés à l'époque (Perle du Lac, Wilson, Eaux-Vives) et qu'ils avaient décidé qu'il fallait trouver un pendant à la rive droite sur la rive gauche, raison pour laquelle l'on va désormais de l'avant au niveau du quai Gustave-Ador. Il souhaite enfin que le traitement de la question au Grand Conseil soit rapide car il indique qu'ils sont d'ores et déjà prêts pour initier le chantier.

M^{me} Salibian-Kolly ajoute que les autorisations pourront être publiées une fois que le Grand Conseil aura approuvé le PL de modification de zone pour

la plage des Eaux-Vives, raison pour laquelle ils font appel à la diligence du Grand Conseil.

M. Wisard ajoute que le Conseil d'Etat a proposé un nouveau calendrier en août 2013 et il relève que ce dernier est tenu au mois près.

Un député (Ve) les remercie pour ces bonnes nouvelles. Il observe par ailleurs que ce PL parlait aussi de la réalisation d'autres installations. Il relève que d'autres bains ont été inaugurés vers Versoix.

M. Wisard souligne qu'il s'agit des Bains de Saugy à Genthod et que c'était une collaboration avec la commune. Il relève que, si l'on se focalise sur la Rade et le Rhône, il y a les pontons du Rhône et les plateformes aux alentours de Baby Plage. Il observe que ce qui leur a pris du temps était surtout de répondre aux griefs du Tribunal administratif. Il précise qu'ils n'ont pas les ressources pour assumer deux ou trois projets de ce type à la fois. Il indique que, en octobre 2006, ce qui était proposé pour Wilson était un système d'embarquement. Il précise néanmoins que le problème avec la Rive droite est que l'on est soumis à la force de la bise, avec des vagues qui partent du Bouveret et qui arrivent dans la Rade. Il explique qu'il faut donc faire des digues sous l'eau pour protéger les emmarchements et casser l'énergie des vagues, ce qui rend le projet relativement cher. Il rappelle par ailleurs que, lorsqu'ils ont lancé le projet en 2006, ils n'étaient pas au courant du projet d'extension de la Nautique. Il précise que le choix de ces accès à l'eau a été confirmé par les études de planification et d'optimisation, en réponse aux besoins en accès à l'eau, en places d'amarrage et en dessertes de mobilité douce. Enfin, il ne pense pas que l'on puisse développer quelque chose avec 300 000 F, ailleurs qu'à la plage des Eaux-Vives. Il remercie néanmoins les députés ayant déposé ce texte pour leur intérêt pour les accès à l'eau.

Une députée (S) observe que le PL va un peu plus loin et indique qu'elle s'inquiète qu'il n'y ait pas de ressources pour améliorer les autres lieux, hormis la plage des Eaux-Vives, notamment à cause du développement rapide de la baignade au bord du Rhône. Elle pense que, si l'on pouvait améliorer les infrastructures au bord du Rhône, ce serait une bonne chose.

M. Wisard observe que le PL a mentionné les bains flottants de Zurich, mais il relève que, au Rhône, le week-end il y a 50 m³ par seconde relâchés par les SIG au barrage du Seujet, que la semaine à 6h du matin, il faut commencer à turbiner et que l'on monte même à un débit de 600 m³ vers 11h30. Il relève que cela pose notamment des problèmes environnementaux et que, pour poser des bains, cela est techniquement complexe, car ces derniers doivent être capables de bouger sur 1 mètre ou 1,5 mètres de

hauteur. Il relève que c'est néanmoins techniquement faisable. Il rappelle qu'il y a aussi de la navigation (police, SIS,...) sur le Rhône. Il ajoute enfin qu'il faut aussi obtenir les autorisations de construire.

Un député (UDC) considère que le problème est avant tout les baignades dans le Rhône. Il indique qu'il ne sait pas combien de noyés il va falloir pour que l'on prenne le problème en main. En outre, il désire savoir ce qu'il en est du « ping-pong » qui se fait entre le canton et la Ville au niveau des responsabilités. Il désire donc savoir si l'on doit en arriver à un extrême et qu'une instance supérieure oblige le canton à prendre des mesures pour sécuriser le site ; il se demande ce que cela coûterait en exploitation.

M. Wisard relève que les deux départements discutent, notamment car il y a beaucoup d'interventions de la police et du SIS. Il précise qu'il y a aussi le problème du pont Sous-Terre où les plongeurs sont interdits, mais où cela n'est pas du tout respecté. Il précise que l'on est donc en phase de discussion. Il souligne que ceux qui se noient ne savent pas nager ou alors ne sont pas en état de nager. Il rappelle que la baignade existait avant les plateformes et il considère que ces dernières améliorent la sécurité. Il observe qu'à partir de 21h ou 22h, les gens ne boivent pas que de l'eau et vont ensuite se baigner. Il souligne en outre que la construction des pontons est passée par tous les services compétents. Il indique enfin qu'il ne sait pas pour sa part si l'information est suffisante et s'il faudrait faire des couloirs de nage ; il relève que ce sont des discussions qui sont en cours.

M^{me} Salibian-Kolly indique que cela est aussi une raison pour laquelle le département désire se concentrer sur d'autres développements autour du lac.

Un député (S) observe qu'il y a une zone morte au niveau du BFM et il pense que l'on pourrait faire une espèce de piscine à cet endroit.

M. Wisard relève que l'on se trouve là à proximité des turbines du Seujet et que ce n'est donc pas vraiment l'idéal.

Un député (S) se demande si le projet de la réalisation de la plage des Eaux-Vives est bel et bien certain.

M^{me} Salibian-Kolly explique que l'on est certain de réaliser le projet et qu'ils ont évoqué la diligence du Grand Conseil afin que la modification de zone soit effectuée le plus rapidement possible, dans le but de pouvoir débiter les travaux le plus tôt possible.

M. Wisard ajoute que la demande de modification de zone est passée par un préavis de la Ville de Genève, un préavis de la commune de Coligny et que la Commission d'aménagement va la traiter rapidement.

Un député (S) se demande pourquoi l'on ne pourrait pas faire une plage Wilsdorf.

M. Wisard relève que la Fondation Wilsdorf n'est pas là pour se substituer aux pouvoirs publics, mais simplement pour donner un coup de pouce pour les projets publics qui, sans cette aide, ne pourraient pas démarrer. Il considère que ce sont les collectivités publiques qui doivent donc se donner les moyens de réaliser les projets. Il précise qu'ils n'ont pas approché la Fondation Wilsdorf pour un autre projet de plage, mais il pense que c'est le genre de projets qui pourraient éventuellement les intéresser.

Un député (S) se demande, au cas où l'on amende le PL dans le but d'affecter les 300 000 F pour une plage à Wilson, s'ils ont les ressources nécessaires pour réaliser cette étude, et sinon combien il faudrait.

M. Wisard lui répond par la négative et indique qu'il faudrait en tout cas plus de 300 000 F. Il souligne qu'il a besoin d'ingénieurs pour porter les projets votés, qu'il a actuellement de moins en moins de monde et qu'on lui demande de plus en plus de travail.

Un député (MCG) remercie le département pour ce qui a été fait au niveau de l'accessibilité à l'eau. Il observe que la mise en place de pontons a facilité l'accès au Rhône et que beaucoup plus de personnes, qui n'y seraient jamais allées, s'y rendent désormais. Il désire souligner l'aspect pédagogique de la question. Il considère qu'il est illusoire de mettre un service de secours sur place, car il relève qu'il y a parfois des noyades dans les piscines publiques étroitement surveillées et pense qu'une noyade peut très bien échapper à l'œil des pompiers ou des personnes en chargées de la sécurité. Il observe ensuite que la baignade genevoise se cantonne au Lac et à la portion du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction. Il observe que le problème est qu'au-delà de la pointe, les eaux froides de l'Arve se mélangent à celles du Rhône, ce qui peut causer des chocs thermiques. Enfin, il précise que la zone entre le pont de l'Ile et le pont Sous-Terre est interdite à toute navigation et à toute baignade. Il relève que le problème du quai des Lavandières est avant tout le laminoir situé sur la droite ; il relève que, si l'on se laisse emporter dans cette direction, l'on n'en réchappe pas. Il relève enfin que l'on aura peut-être un jour un crédit pour une rénovation des Bains des Pâquis.

M. Wisard observe que la baignade n'est pas interdite entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction, mais que les gens qui continuent et vont Sous-Cayla sont en effet en infraction. Par ailleurs, il relève que la commune de Vernier a réalisé des bains aux Bois des Frères, mais observe que le problème est qu'ils se trouvent en aval de la station d'épuration d'Aire qui

traite le 80% des eaux usées de Genève, qu'il y a toujours un 5% de matière diluée et donc qu'il y a là un problème de qualité d'eau. Il indique que le canton a ouvert un chantier à La Plaine-Dardagny pour faire des bassins naturels de baignade à destination de la population. Il explique donc que partout où ils ont la possibilité de développer un partenariat entre les communes et l'Etat, ils le font.

Une députée (S) observe que tout ce qui se fait est soit dans d'autres projets, soit dans des crédits de programme qui sont en cours. Elle indique qu'il serait intéressant de pouvoir faire l'inventaire de ces projets et d'activer les choses au lieu de dire simplement que ce PL n'est pas d'actualité. Elle pense que, indépendamment du personnel à disposition, ce PL mériterait une réflexion.

M. Wisard considère que, pour le Rhône, le problème va être le carcan législatif, notamment la loi sur la protection des rives du Rhône. Il souligne que le problème se situe aussi au niveau des ressources humaines. Il indique qu'il n'arrive pas à faire des projets s'il n'a pas de chefs de projets.

Une députée (S) estime que ce type de crédit d'étude permet d'engager quelqu'un pour mener à bien l'étude.

M. Wisard souligne qu'un crédit d'étude est un crédit d'investissement qui va être affecté à une dépense pour un projet qui reste porté par un fonctionnaire.

Discussion de la commission

Une députée (PLR) se demande si le PS n'a pas envie de retirer le PL, compte tenu de ce que l'on a entendu.

Une députée (S) indique qu'ils ne vont pas le retirer. Elle trouve qu'il est dommageable que le canton ne puisse pas avoir un dispositif relatif aux baignades sur les eaux du territoire, de manière plus inventoriée et proactive. Elle estime que la réponse affirmant que l'on n'a pas les ressources suffisantes est certes une réalité, mais elle pense qu'il s'agit aussi d'un signe de volonté politique. Elle désirerait que quelque chose soit entrepris, notamment pour ceux qui n'ont pas l'opportunité d'aller plus loin que Genève durant l'année ou durant l'été.

Un député (UDC) indique que l'UDC va refuser l'entrée en matière de ce PL car le département a affirmé que le PL était obsolète et que le projet de la plage des Eaux-Vives avançait.

Une députée (S) considère que, par rapport au titre et au contenu, l'on a tous compris que la plage des Eaux-Vives allait se faire, mais elle souligne

que, lors de la présentation du PL, l'on a aussi parlé d'autres baignades et de la baignade au bord du Rhône. Elle relève qu'il faut un temps certain pour que ces projets puissent avoir une adhésion et qu'ils puissent se concrétiser. Elle trouve qu'il est dommage que l'on ne pose pas la question en absolu par rapport aux points où la population a déjà investi les baignades, dans le but de les améliorer et que les projets proposés ne soient pas seulement des projets d'infrastructures routières. Elle trouve donc très dommage la manière restrictive d'envisager ce PL.

Un député (UDC) estime que le montant du crédit est largement insuffisant pour faire quelque chose.

Vote d'entrée en matière :

Pour : 4 (1 EAG, 3 S)
Contre : 8 (4 PLR, 1 MCG, 2 UDC, 1 PDC)
Abstentions : 3 (1 Ve, 2 MCG)

L'entrée en matière du PL 11275 est refusée.**Conclusions**

A la suite des débats, la majorité de la commission estime que ce projet de 2013 est obsolète et qu'il aurait dû être retiré par ses auteurs, ce qui n'a pas été le cas.

Le projet de plage des Eaux-Vives est considérablement avancé et devrait voir le jour rapidement. Evoqué en commission, le PL 11925 qui prévoit la modification de zone pour permettre la réalisation de cette plage a été voté par le Grand Conseil en date du 23 septembre 2016, soit après la fin des débats en commission sur le présent projet de loi. Ce PL est donc d'autant plus obsolète.

La majorité de la commission vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter ce projet de loi.

Catégorie de débat : II

Projet de loi (11275)

ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F en vue de la réalisation dès juin 2014 de bains publics provisoires entre Baby Plage et Genève Plage et la réalisation d'autres bains publics provisoires ou définitifs dans la Rade ou ses alentours immédiats

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 300 000 F est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer les études nécessaires à la réalisation rapide de bains publics provisoires et sûrs entre Baby Plage et Genève Plage ou à d'autres emplacements appropriés dans et aux abords immédiats de la Rade.

Art. 2 Cadre de l'étude et délais

¹ L'étude portera en particulier sur l'étude :

- a) de la réalisation de bains publics provisoires flottants entre Baby Plage et Genève Plage dès juin 2014;
- b) de la réalisation dans les meilleurs délais d'autres bains publics, fixes ou flottants, provisoires ou définitifs, à d'autres emplacements de la Rade ou de ses abords immédiats, tant Rive gauche que Rive droite.

² Dans le but de garantir la mise à disposition dès juin 2014 de nouveaux aménagements propices à la baignade, les conclusions de l'étude devront être disponibles au plus tard 6 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 3 Budget d'investissement

¹ Ce crédit d'étude est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2014 sous la rubrique [l'identification finale de la rubrique budgétaire sera effectuée au plus tard lors du vote du projet de loi par le Grand Conseil].

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil

d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Suivi des travaux d'étude

La commission des travaux est régulièrement informée de l'avancement des études.

Art. 7 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 8 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Projet Montréal veut un bain flottant dans le fleuve | ICI Radio-Canada.ca <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/07/24/004-projet-mon...>

**Ouest**

[Alberta](#)
[Colombie-](#)
[Britannique-Yukon](#)
[Manitoba](#)
[Saskatchewan](#)

Ontario

[Nord de l'Ontario](#)
[Ottawa](#)
[Toronto](#)
[Windsor](#)

Québec

[Abitibi-Témiscamingue](#)
[Bas-Saint-Laurent](#)
[Côte-Nord](#)
[Estrie](#)
[Gaspésie-Îles-de-](#)
[la-Madeleine](#)

Gatineau

[Mauricie-Centre-](#)
[du-Québec](#)
[Grand Montréal](#)
[Québec](#)
[Saguenay-](#)
[Lac-Saint-Jean](#)

Acadie

[Île-du-Prince-Édouard](#)
[Nouveau-Brunswick](#)
[Nouvelle-Écosse](#)
[Terre-Neuve-](#)
[et-Labrador](#)

SOCIÉTÉ

Projet Montréal veut un bain flottant dans le fleuve

PUBLIÉ LE JEUDI 24 JUILLET 2014 À 19 H 50 | Mis à jour le 24 juillet 2014 à 20 h 56



Des Montréalais se baignent dans le fleuve Saint-Laurent dans le cadre de l'événement Splash.

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, présente un projet visant à permettre la baignade dans le fleuve Saint-Laurent dans le Vieux-Port de Montréal.

En conférence de presse, le chef de l'opposition à l'hôtel de ville a présenté son idée d'un « bain portuaire ». Il s'agirait en fait d'un bassin flottant délimité par des quais. « Ça ne requiert pas énormément de travaux », assure-t-il.

M. Bergeron s'inspire de la ville de Copenhague, au Danemark, qui a inauguré un bain portuaire, l'« Islands Brygge », en 2003.

« Copenhague n'est pas devenue la ville mythique dont tout le monde parle aujourd'hui sans faire des choses un peu audacieuses, un peu innovantes... et de surcroît très belles », note Richard Bergeron.

« Ce projet serait non seulement bénéfique pour la population montréalaise, mais aurait le potentiel de devenir un emblème touristique comme ce fut le cas à Copenhague, Berlin et Sydney, où l'on a adopté ce type d'infrastructure », estime M. Bergeron.



Baignade à Copenhague, au Islands Brygge. PHOTO : DENMARK.DK

La qualité de l'eau n'est pas un problème

Les membres de Projet Montréal ne doutent pas de la popularité que son projet aurait. Ils reconnaissent toutefois que plusieurs citoyens craignent de se baigner dans le fleuve Saint-Laurent. « Il y a un vieux mythe comme quoi l'eau à l'entour de la ville de Montréal est polluée ou n'est pas propre pour la baignade. C'est vraiment un vieux mythe », assure Sylvain Ouellet, porte-parole du parti en matière d'eau.

La qualité de l'eau s'est grandement améliorée au cours des dernières décennies, dit-il, et un suivi est fait par l'équipe environnementale de la Ville.

« Montréal est une île, mais les citoyens ont très peu accès à son fleuve pour la baignade. Pourtant, la qualité de l'eau en bordure des rives montréalaises est bonne et 60 endroits sont compatibles avec la baignade. »

— Sylvain Ouellet, porte-parole de Projet Montréal en matière d'eau

Projet Montréal présentera le 18 août une motion pour que le conseil municipal mandate le comité exécutif d'évaluer différents scénarios d'aménagement d'un bain portuaire.

À lire aussi : [Des Montréalais se mouillent pour un meilleur accès au fleuve](#)

Commerzbank Schweiz

Mit 6 neuen Standorten sind wir nun auch persönlich für Sie ansprechbar

Seebad Enge – Badi & Sauna «Tonttu» am Zürichsee

< Bäder in Zürich

Infrastruktur und Angebot des Seebades Enge:

- o Im See eingelassene 44-m-Schwimmbekken mit Liegerosten, gemischter Bereich und eigenes Frauenbad ♀. Zugang zum See.
- o 2 Pontonflosse
- o 2 Sprungbretter ca. 1.50 m hoch
- o Sauna Tonttu (Winterbetrieb)
- o Vermietung von Badetüchern und Badebekleidung
- o Vermietungen von Stand Up Paddling Boards und Paddles (vorgängige telefonische Reservation wird empfohlen)

Extras

- o Verschiedene kulinarische und kulturelle Veranstaltungen
- o Yoga, Shiatsu, Massage

Fahren mit Weitblick
Empfehlungen für Ihre Schweiz.
Ratgeber und mehr Infos hier!

Öffnungszeiten, Stand 2016:

Mai : 09.00 – 19.00
Juni, Juli, August : 08.00 – 20.00
September : 09.00 – 19.00

Bei schlechtem Wetter ist das Bad nur von 9.00 – 11.00 Uhr geöffnet.

Das Frauenbad öffnet erst um 9 Uhr.

Die Gastronomie hat zeitweise bis Mitternacht geöffnet.

Saison 2016: Eröffnung 14.5., Saisonschluss 18.9.2016

Eintrittspreise, Einzelertritt Stand 2016:

Kinder (ab 6 Jahren): 4.-
Jugendliche (ab 16 J.), IV: 6.-
Erwachsene (ab 20 J.): 8.-
Weitere Preise (Abos, Saisonkarten) siehe «Schwimmen in Zürich»

Wassertemperatur des Zürichsees:

ZH Mythenquai, am Di, 31.05.16 um 15:05 : **16,1 °**
Quelle: [Polzeiden, Stadt Zürich](#)

Restaurant/Kiosk

Fantastischer Blick bei guter Fernsicht bis in die Berge.
Kulturangebot.
Besucher der Sauna sind begeistert.

Typisch für ein Kastenbad: Platzverhältnisse etwas eingeschränkt.
Für Kinder nicht geeignet.

Anfahrt mit ÖV: Tram 5 oder Bus 161/165 bis Rentenanstalt; Limmatschiff bis Seerestaurant.

Anfahrt mit Velo via Radweg über Bellevue/Bürkliplatz.

Es gibt keine Parkplätze direkt vor der Badeanlage, die nächsten Parkgelegheiten gibt es beim Hafen Enge.

Tonttu GmbH
Seebad Enge
Mythenquai 9 / beim Hafen Enge, CH-8002 Zürich

Tel. 044 2013889

[tonttu.ch](#)
Zur [Sauna Enge Tonttu](#)

Diese Seite per E-Mail senden

[Jaime](#) (33)

Badi-Portal der Schweiz auf Facebook

Die Bilder der Badi Enge sind vergrösserbar
Weitere Fotos des Seebades finden Sie unten auf der Seite...

Seebad Enge / Tonttu, Zürich

Kartenlizenz © 2016 Logica-Grafica © 2016, DataKivio, GeoComet, NebutaSoftware

[Seebad Enge / Tonttu, Zürich](#) auf einer grösseren Karte anzeigen

Das Seebad Enge, direkt am Zürcher Arboretum gelegen, besteht aus einem im See verankerten Gebäude-Paar mit vorgebauten Flossen. Über Stege schreitet man zu der schwimmenden Anlage. Die von Robert Landolt konzipierte zweiteilige Badeanlage entstand 1959-60.

Die Seebadi Enge wird seit Frühjahr 1999 von der Tonttu GmbH betrieben. Zusammen mit dem Männerbad Schanzengraben und den Hallenbädern Altstetten und Leimbach gehörte das Seebad Enge zu den ersten Schwimmbädern, die von der Stadt Zürich mit befristeten Pachtverträgen ausgliedert wurden. Mit dieser (Teil-)Privatisierung bleibt die Stadt Eigentümerin des Bades, während dieses von

Privaten betrieben wird.

Das einfallsreiche Team von Tonttu hat die in die Jahre gekommene Badeanlage mit allerlei Neuerungen (Gastronomie, Einbau einer Sauna 2003/04) und bunten Anlässen in ein viel diskutiertes und gern besuchtes Freibad verwandelt.

"Zwei Inseln im See mit Blick auf die Alpen, wobei eine für Frauen reserviert ist. Shiatsu-Massage. An der Kioskbar frische, hausgemachte Produkte: Barbetrieb, Dinner au lac. Vermietungen auf Anfrage."
Text aus "Bad 2010"

"Diese Badeanlage erscheint wie ein modernes Kastenbad: Eine schwimmende Anlage mit zwei eingefassten Bassins, unterteilt in ein Frauen- und ein Männerbecken. Die offene Atmosphäre hat jedoch nichts mehr mit der Abgeschirtheit der Anstalten des 19. Jahrhunderts gemein. Holzene Liegeflächen rahmen die beiden Nichtschwimmerbecken ein. Sie sind zugleich Übergang zum offenen See, der als 'grosses Schwimmbecken' in die Anlage miteingebunden ist."
Text aus Broschüre Schweizer Heimatschutz: Die schönsten Bäder der Schweiz. (Das Männerbecken ist heute gemischt)

Motorbootschule ab 90.-/h

Ihre Bootsfahrschule auf dem Zürichsee



Erfahrungsberichte, Bewertungen:

♥♥♥♥♥ 15.7.15: Nix für Menschen mit Freiheitsdrang. Bei warmen Temperaturen ist Tetrisspielen mit Badetüchlein angesagt. Franz

♥♥♥♥♥ 19.9.12: Freue mich auf die nächste Badi-Saison! Erik

♥♥♥♥♥ 12.11.11: Beste Lage am Zürichsee. Kann den nächsten Badi-Sommer kaum erwarten. Christine F.

21.7.08: Super Bedienung! Schöne Sonntagstimmung... einfach ein schöner Ort! Albisser Katrin

7.8.08: Wo keine Verbotstafel darf man schwimmen - Limmatschiffe die rückwärts fahren haben keinen Vortritt auch wenn die Behörden das behaupten - auch Globalsailing soll mehr Rücksicht auf Schwimmerinnen nehmen. Weshalb hat es beim Springbrunnen im see ein Zeichen, nicht hinaufsteigen, weil schwimmen grundsätzlich im See erlaubt ist ausser eben klar gekennzeichnet mit BADEVORBOT. Frau Michele Burkhardt hat schon recht - die Schiffsführer schlafen um es so auszudrücken und meinen der See gehöre ihnen. Danke für die Publikation-wir bleiben dran-noch nie ein die Wasserpolizei Schwimmer vom schwimmen in der Peripherie vom Seebad angehalten und reklamiert oder aufmerksam gemacht, dass ein Lehrlingskahn von Globalsailing daher kommt. Also weiter schwimmen und Kapitäne Flasche weg und Handy weg und Hirn einschalten! Geht Wiederkehr

29.12.08: Auch im Winter darf man baden :) Gestern war es nur 5°C, erfrischend nach der Sauna! Laurent

Beitrag schreiben, Korrekturen melden (Anfragen bitte nur telefonisch oder über die Website Tonttu) zur Badi Enge:

Ihr Name:

Bewertung des Bades * oder Restaurants : Keine Bewertung

© Schweizer Schwimmbad-Verzeichnis

Powered by Google

- [Motorbootschule ab 90.-/h](#)
- [Bad Katzensee Zürich Regensdorf - mit FKK-Bades...](#)
- [SegelnOldtimeryachtZürich \(FKK\) Baden an der Sense](#)
- [Stadtbad Zürich Volkshaus](#)
- [Strandbad Lido](#)

Anzeige msg.zuerich.ch

badi-info.ch

Anzeige upwind-sailing.ch

badi-info.ch

badi-info.ch

badi-info.ch

Date de dépôt : 6 septembre 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève, territoire traversé par le Rhône et l'Arve, accueille le Léman tout entier dans sa rade.

« Dans la vague d'hygiénisme qui déferle sur l'Europe à la fin du XIX^e siècle s'engage au Conseil municipal un débat pour des bains publics et gratuits aux Pâquis ». En 1890 un établissement voit le jour et depuis lors, malgré plusieurs péripéties, la population genevoise utilise et assure un succès sans faille aux Bains des Pâquis.

Les articles parus, courant été 2016, dans l'un des quotidiens genevois¹ parlent encore des :

- Bains de Champel qui naissent grâce à une clientèle aisée en recherche de cures thermales à la mode à cette époque. Ces curistes viennent rechercher l'eau limoneuse et froide de l'Arve sur le domaine de Beau-Séjour (1874-1988).
- Bains froids de la « demie-lune » vers la Coulouvrenière (1938) qui accusent très rapidement un très grand succès. Ils sont dotés d'un fonds amovibles propice aux nageurs non expérimentés.
- Bains de la Colle sur l'île de la Coulouvrenière (1970-1882) qui, malgré un grand succès populaire, disparaissent pour laisser place au bâtiment des Forces Motrices.
- Bains Lullin recueillant les baigneurs qui désirent se dénuder au-delà des portes de la ville, vers le parc La Grange (1750).
- Bains de soleil et du lac qui naissent d'une initiative populaire (1916). Ils sont rapidement trop petits, plusieurs agrandissements ont lieu. Cette

¹ <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Aux-Pquis-la-baignade-devient-un-enjeu-politique/story/23925169>

extension est freinée par la construction des quais des Eaux-Vives et de Cologny. Ils sont déplacés et donnent naissance à Genève Plage.

- Genève Plage (1932) donne un accès au lac avec des infrastructures de bains. Ces derniers sont adaptés à l'arrivée de la mode des piscines publiques et privées et un bassin de natation est créé.

Cet historique et la situation actuelle d'accès au lac et au Rhône mettent en valeur la demande du PL 11275 : étudier la réalisation provisoire ou définitive de bains publics dans la rade ou ses alentours.

Lors de son audition, le premier signataire, M. Roger Deneys relève que certaines infrastructures ont été réalisées depuis le dépôt du projet de loi. Il cite les aménagements sur le Rhône au niveau du pont Sous-Terre, des platelages installés vers Baby Plage ainsi que le projet de la plage des Eaux-Vives (le projet de loi demandant la modification de zone pour la plage des Eaux-Vives est à bout touchant pour dépôt au GC). Le projet de loi, vu son ancienneté devrait être amendé.

Mais la population genevoise a augmenté (près de 100 000 personnes en 22 ans) et la demande d'accès gratuit ou peu onéreux aux baignades est toujours importante.

Grâce au crédit prévu dans le projet de loi, il serait possible d'étudier, d'imaginer et d'inventorier des installations supplémentaires à l'existant ou au projet en cours de la plage des Eaux-Vives. Pour exemple, citons la pérennisation des installations flottantes installées, pour le 200^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, au pont de la Machine. Il s'agit d'un bassin protégé, attaché et appuyé, en amont du pont.

Genève, ville et canton, est très fortement en lien avec l'eau. Le projet de loi propose principalement de réfléchir et travailler sur le concept de bains publics. Les piscines publiques sont pleines et manquent de place, les nouveaux bains privés – Les Bains Bleus – voient affluer un grand nombre d'amateurs malgré un certain prix d'entrée. Des projets déjà entrevus en 2006 par le département – Parc Mont-Repos, Perle du Lac, Wilson, pont de la Machine – gagneraient à être étudiés et promus.

La situation des baignades sur le Rhône au niveau du pont Sous-Terre reste problématique. Il n'est pas sûr que les aménagements réalisés soient suffisants à moyen et long terme. Dans ce dossier, il est difficile de se dire que les choses vont évoluer si aucun acteur ne se décide à avancer en proposant un changement digne de ce nom pour ce lieu. Le concept de bains publics semble le plus adapté, même si le département déclare qu'une structure de bains flottants à cet endroit serait techniquement difficile. La

gestion actuelle de cet espace pose aussi des questions chaque été tant en matière d'affluence, de modes d'utilisation que de sécurité.

Des illustrations de bains publics à Zurich, Montréal ou Copenhague sont montrées aux commissaires. Ces installations représentent non seulement des structures importantes posées sur l'eau pour offrir un accès à la baignade, mais également des structures à terre telles que les sanitaires ou les vestiaires qui permettent des conditions d'hygiène suffisantes. Ces bains modernes ne sont pas le privilège de grandes villes, et de plus petites communes ont investi ces dernières années dans des bains en lien avec des cours d'eau à l'instar des Biobadi de Biberstein sur l'Aare².

Les bains aux abords de l'eau ont suivi des objectifs différents suivant les périodes. D'un besoin d'hygiène pour les ouvriers et gens pauvres au XIX^e siècle, les bains se sont mués petit à petit en lieux de pratique du sport permettant de nager et d'apprendre à nager. Actuellement, ils remplissent également un rôle d'espace de détente, de loisirs et sont un atout pour le tourisme.

Malgré les difficultés du département à octroyer des moyens en matière de personnel à autre chose que le suivi du projet de la plage des Eaux-Vives, nous persistons à croire que ce projet de loi doit être voté. Il permettra, pour le futur, de déterminer les lieux et emplacements susceptibles d'accueillir des bains publics. Ceux-ci pourraient être réalisés en lien avec des privés ou des associations. Les bains privilégieraient la matière « bois », rappelant ainsi le style des anciens bains encore présents aujourd'hui comme à Saint-Gall³, à Romanshorn et dans bien d'autres lieux de Suisse.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accueillir positivement ce projet de loi et les bains publics à venir à Genève.

² http://www.biberstein.ch/xml_1/internet/de/application/d43/f55.cfm

³ <http://www.stadt.sg.ch/home/freizeit-tourismus/sport-bewegung/freibaeder/familienbad-dreilinden.html>